

La prévoyance en comparaison internationale

Un bon système qu'il faut encore développer

La Suisse fait bonne figure avec son système à trois piliers.

En comparaison avec d'autres pays, elle se distingue notamment par un degré de couverture élevé dans la prévoyance professionnelle.

EN BREF

Le 2^e pilier est bien financé. Mais des déficits menacent dans l'AVS. L'âge de référence devra être adapté aux réalités socio-économiques.

Beaucoup de nations industrielles cherchent une solution pour remettre à flot leur système de prévoyance et le défi est de taille. C'est avant tout le financement insuffisant des prestations qui pose problème. On connaît les causes de ce déficit de financement: le vieillissement démographique et les taux anémiques qui sont la séquelle de la crise financière globale. D'ici à 2050, les plus de 65 ans représenteront 27% de la population totale dans les pays membres de l'OCDE contre 16% aujourd'hui.

La Suisse est également concernée: selon les prévisions, le nombre des plus de 65 ans sera équivalent à 60% de la population active de 20 à 64 ans dès 2045.¹ La population active menace donc de ployer sous le fardeau du financement. S'ajoute que les revenus réalisés sur les emprunts de la Confédération sont négatifs depuis déjà un certain temps et que les rendements dégagés sur la fortune dans un passé récent permettent tout juste de financer les engagements de prévoyance et les réserves nécessaires pour les garantir.

Le présent article décrit certains aspects de la prévoyance vieillesse dans d'autres pays et les compare à la situation en Suisse. Les informations ont notamment été tirées du très intéressant rapport «Pension Outlook 2016» de l'OCDE.

Les modèles de prévoyance des pays membres de l'OCDE et leur financement

La conception de la prévoyance varie très fortement de pays en pays. La plu-

part des pays membres de l'OCDE financent leur prévoyance par répartition à l'image de l'AVS en Suisse. Dans certains pays (France, Espagne, Etats-Unis), les contributions versées par les assurés actifs à la prévoyance étatique sont actuellement encore supérieures aux rentes versées. Les excédents ainsi accumulés serviront à financer les futures rentes. Mais plus la longévité augmente et plus ces excédents vont fondre et se transformer en déficits. De nombreux pays doivent d'ores et déjà puiser dans le substrat fiscal pour honorer leurs promesses de rente. Il est bien connu que l'AVS a été déficitaire l'an dernier, la Suisse compte donc malheureusement parmi les pays qui ont des problèmes parce qu'ils dépensent plus qu'ils n'encaissent.

Tous les pays membres de l'OCDE ont mis en place une prévoyance mixte composée d'une partie financée par répartition et d'une autre, plus ou moins généreuse, reposant sur la capitalisation. Le tableau «Fortune globale en pour-cent du PIB dans les pays membres de l'OCDE de 2000 à 2015» (page 57 dans l'article allemand) illustre l'importance grandissante des capitaux de prévoyance accumulés depuis 2000 par rapport à l'importance économique du pays concerné.

Avec une fortune de prévoyance qui représente plus de 120% du PIB, la Suisse défend depuis l'an 2000 sa position parmi les pays avec les systèmes de prévoyance les mieux capitalisés, devançant notamment l'Angleterre et l'Australie, deux autres pays champions en la matière. Il est également intéressant de voir de quelle manière la fortune de prévoyance est effectivement investie. La

¹ <https://www.ofs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/evolution future.assetdetail.40822.html>, juillet 2017.

réponse à cette question est donnée dans l'étude 2015 «Global Pension Asset Study 2016» de Willis Towers Watson qui se penche sur l'allocation de la fortune des régimes de prévoyance en 2015 aux Etats-Unis, en Australie, en Grande-Bretagne, au Canada, aux Pays-Bas au Japon et en Suisse (voir illustration «Allocation de la fortune de prévoyance 2015», page 60 dans l'article allemand). La Suisse se démarque des autres pays à forte capitalisation par la

quote-part d'actions la plus faible, tandis que la pondération de la classe d'actifs «Other» qui est en fait celle des placements alternatifs (en particulier l'immobilier) y est relativement forte.

Traitement fiscal de la prévoyance vieillesse

La plupart des pays membres de l'OCDE ont recours aux allègements fiscaux ou aux incitations financières pour encourager l'épargne dans le cadre de la

prévoyance professionnelle. Les économies qu'un salarié avec un revenu moyen peut réaliser grâce à ces avantages fiscaux varient considérablement de pays en pays. La forme d'allègement fiscal la plus répandue est celle où les cotisations et le rendement du capital sont exonérés d'impôt, tandis que la rente est imposée.

Mais il existe aussi des systèmes fiscaux qui pratiquent un système d'imposition différencié des trois éléments-clés cotisations, rendement du capital et

Allègements fiscaux globaux		Exonération fiscale			Allègement fiscal total en % du total des cotisations
	Description des plans	Cotisations	Rend. du capital	Rente	
Suisse	Prévoyance professionnelle	✓	✓	x	31%
Allemagne	Caisse de pensions	✓	✓	x	20%
	Engagements directs	✓	✓	x	15%
	Plan Riester	x	✓	x	19%
Pays-Bas	Prévoyance professionnelle	✓	✓	x	32%
France	Prévoyance professionnelle	20%	✓	10%	21%–27%
Italie	Tous les plans de prévoyance	✓	Imposition unique à 15%	10%	32%
Grande-Bretagne	Plans professionnels en primauté de prestations	✓	✓	x	30%
	Plans professionnels en primauté de cotisations	✓	✓	x	34%
	Plans automatiquement enregistrés	✓	✓	x	48%
Etats-Unis	Plans 401 (k)	✓	✓	x	24%
	Compte de prévoyance personnel	✓	✓	x	26%
	Contributions «Roth»	x	✓	✓	22%

Source: «OECD Pension Outlook 2016», page 62 ff.

Exemple de lecture soulignant les spécialités:

Suisse – pas d'imposition des cotisations et du rendement du capital, rente imposée à taux plein. L'économie d'impôts se monte à 31% de la valeur réelle de toutes les cotisations.

Allemagne – *plan Riester*: imposition à taux plein des cotisations et des rentes, rendement du capital exonéré d'impôts. L'économie d'impôts globale s'élève à 19% de la valeur réelle de toutes les cotisations.

France – *prévoyance professionnelle*: seulement 20% des cotisations peuvent être déduites des impôts, le rendement du capital est exonéré d'impôt, seulement 10% de la rente sont taxés, l'économie d'impôt peut varier pour les différents plans possibles de 21 à 27% de la valeur réelle de toutes les cotisations.

Italie – *tous les plans de prévoyance*: les cotisations ne sont pas taxées, le rendement du capital est frappé d'un impôt de 15%, la rente est taxée après déduction de 10%, l'économie d'impôts se monte à 31% de la valeur réelle de toutes les cotisations.

WERBUNG

Kulinarische Genüsse...



rente payée. Le tableau «Allègements fiscaux globaux» résume le traitement fiscal d'un salarié à revenu moyen dans quelques pays importants. Dans la plupart des pays, les déductions fiscales sont plafonnées. En Suisse, le salaire maximal

assurable s'élève à 846 000 francs. Dans presque tous les autres pays, les montants-limites sont inférieurs.

L'âge de retraite en comparaison internationale

L'illustration «Âge légal de départ à la retraite» (page 58 dans l'article allemand), compare l'âge légal de départ à la retraite en Suisse avec celui de quelques-uns des pays voisins les plus importants: les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et les États-Unis. De l'illustration «Âge légal de départ à la retraite vs. âge effectif (hommes)», page 58 dans l'article allemand, il ressort qu'en Suisse, on travaille en moyenne au-delà de l'âge de la retraite. Dans la plupart des autres pays, l'âge légal de la retraite est plus élevé que l'âge effectif de départ à la retraite. Une situation similaire s'observe chez les femmes.

Le rapport «Pension Outlook 2016» de l'OECD traite aussi d'autres sujets de moindre importance pour la Suisse. Il étudie par exemple les mesures qui pourraient être prises, surtout dans les pays à primauté des cotisations et libre choix des institutions de prévoyance, pour améliorer le conseil financier.

Le régime obligatoire est plus simple pour les assurés

En Suisse la prévoyance professionnelle est obligatoire à la différence de nombreux autres pays et la fortune de prévoyance doit être gérée séparément par l'employeur et investie collective-

ment et avec prudence par un conseil de fondation qui répond de ses actes. De ce fait, on ne connaît pas chez nous le phénomène d'assurés libres de placer leur fortune de prévoyance comme ils l'entendent mais qui sont dépassés et investissent souvent dans des produits trop chers et trop risqués. Nous constatons aussi que la Suisse figure parmi les pays qui pratiquent une politique fiscale relativement généreuse à l'égard de la prévoyance professionnelle. Un facteur qui a sans doute aussi contribué à ce que notre pays arbore un des systèmes de prévoyance les mieux capitalisés et que les prestations de retraite servies aux assurés soient en moyenne assez généreuses.

En résumé, on peut dire qu'en comparaison avec d'autres pays, le système de prévoyance de la Suisse est bien positionné par sa qualité, mais aussi l'importance qu'il revêt. Les retouches encore nécessaires concernent le financement suffisant du 1^{er} pilier, ainsi que les paramètres de prestation du 2^e pilier. De plus, l'âge de référence devrait être adapté aux réalités économiques. **I**

Peter Zanella

Sources

Littérature de base

Pension Outlook 2016: http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/finance-and-investment/oecd-pensions-outlook-2016_pens_outlook-2016-en#.WUzZK09MQcM, 23.06.2017.

Pension at a Glance (données en format Excel): http://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/data/oecd-pensions-statistics/pensions-at-a-glance-2011_data-00625-en;jsessionid=3ams71327kg61.x-oecd-live-03?isPartOf=/content/datacollection/pension-data-en, 23.06.2017.

Global Asset Study 2016 de Willis Towers Watson.

Littérature d'approfondissement

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/de/home/sozialversicherungen/ahv/reformen-revisionen/altersvorsorge2020/vorlage.html>, 19.06.2017.

http://www.sfbvg.ch/xml_1/internet/de/application/d141/d174/f142.cfm, 16.06.2017.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bevoelkerung/zukunftsentwicklung.assetdetail.40822.html>, 7. Juni 2017.

PUBLICITÉ

Anlässlich des 30. Geburtstags des VPS-Verlags und des 5-jährigen Erscheinens der Zeitschrift «Schweizer Sozialversicherung» haben wir uns etwas Besonderes einfallen lassen: Wir haben für Sie eine Rezeptbroschüre zusammengestellt mit Gerichten aus zahntechnisch potenziell gefährlichen Zutaten. Bei der Unfallversicherung geht es oft um abgebrochene Zähne und darum, ob überhaupt ein Unfall vorliegt. Pro Rezept wird der jeweilige Bundes-

gerichtsentscheid angeführt und festgehalten, ob die Leistungspflicht der Unfallversicherung bejaht oder verneint wurde. Im Fokus unserer kleinen Rezeptsammlung stehen jedoch die kulinarischen Köstlichkeiten.

Die Rezeptbroschüre wird der Oktoberausgabe der «Schweizer Personalvorsorge» und der Ausgabe 4/17 der «Schweizer Sozialversicherung» beigelegt.